



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2025-10-D-31-fr-3

Orig. : EN



Rapport du Président du Comité budgétaire des Écoles européennes sous la Présidence chypriote - année scolaire 2024-2025

**Conseil supérieur – Réunion des 9, 10 et 11 décembre 2025 – Bruxelles
(hybride)**

Toute l'équipe de la Présidence chypriote souhaite remercier les membres du Comité budgétaire, les équipes et le personnel d'encadrement du Bureau du Secrétaire général pour leur soutien tout au long de l'année scolaire 2024-2025. Nous tenons aussi à remercier les nombreux groupes de travail qui œuvrent avec tant d'ardeur sur de nouvelles propositions visant à améliorer le système pour le rendre plus précieux, efficace et efficient.

Nous saluons également les équipes de traducteurs et d'interprètes ainsi que les équipes informatiques pour leur aide lors des réunions organisées durant la Présidence chypriote.

Nous sommes reconnaissants envers toutes les contributions, tout le soutien et tous les efforts déployés pour nous aider à tirer un enseignement significatif de cette Présidence.

Selon les Règles de procédure, les principales responsabilités du Comité budgétaire sont les suivantes :

- a) traiter toutes les questions budgétaires et financières et statuer sur celles-ci dans le cadre du budget total approuvé par le Conseil supérieur ;
- b) traiter les questions administratives et juridiques exigeant une décision du Conseil supérieur et exprimer un avis à l'intention de ce dernier ;
- c) définir les objectifs budgétaires généraux pour les Écoles de type I et en évaluer la mise en œuvre par les Écoles ;
- d) adresser un rapport annuel au Conseil supérieur.

Dans ce cadre, au cours de l'année scolaire 2024-2025, le Comité budgétaire s'est réuni les 5 et 6 novembre 2024 et les 11 et 12 mars 2025. Lors de ces réunions, le Comité a passé en revue un grand nombre de questions et en a discuté. Les conclusions du Comité budgétaire figurent dans les documents **2024-11-D-5 et 2025-03-D-17-2**. Les réunions se sont tenues en présentiel, avec la possibilité d'une participation virtuelle et hybride.

1. Le Comité budgétaire a préparé les documents et examiné les questions suivantes (liste non exhaustive) avant de les soumettre au Conseil supérieur pour décision.

Aperçu de la réunion de novembre 2024

L'ordre du jour de la réunion de novembre 2024 était très chargé, et les discussions ont été particulièrement enrichissantes. Non seulement nous avons parlé des travaux préliminaires du Comité budgétaire en préparation des décisions du Conseil supérieur, mais nous nous sommes également concentrés sur des points spécifiques et nouveaux. Ces échanges ont contribué de manière significative aux efforts continus du Comité pour traiter à la fois les questions courantes et les nouveaux défis au sein du système des Écoles européennes.

Il convient de noter que le seul ***point soumis à décision*** concernait la mise à jour annuelle de l'interprétation des bulletins de salaire nationaux, et que le Comité budgétaire a approuvé la mise à jour de cette interprétation. Celle-ci servira de base au calcul des salaires du personnel détaché de toutes les Écoles et du Bureau du Secrétaire général à compter du 1er janvier 2025.

En outre, le Comité budgétaire **a pris note** de la communication orale concernant la contribution volontaire et l'objectif 25/26 dans le cadre de l'Accord de partage des coûts, ainsi que du projet de rapport préliminaire de la Cour des comptes pour l'exercice 2023.

*Le Comité budgétaire a examiné attentivement et rendu des avis formels sur une série de questions essentielles pour la structure et le fonctionnement du système des Écoles européennes, et a notamment émis un **avis favorable** concernant :*

- les modifications proposées au budget 2025 des Écoles européennes, mais a pris note des réserves de certaines délégations ;
- la création et la suppression de postes détachés pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- le Rapport préliminaire du Groupe de travail chargé de la révision du Règlement financier ;
- la simplification a) de la mise à jour du Plan d'action et b) de la modification du Statut PAS ;
- le soutien aux modifications proposées pour les membres du personnel détaché des EE ;
- la structure des Écoles européennes de Bruxelles telle que décidée par le Conseil supérieur en décembre 2022 Rapport du Comité de pilotage de Bruxelles.

L'ordre du jour de novembre 2024 comprenait également une série de sujets qui, ensemble, témoignent des **progrès continus du système des Écoles européennes**. Ces sujets renforcent l'engagement du système à garantir la qualité et à promouvoir des pratiques inclusives à l'égard de tous les élèves. Les discussions approfondies et les décisions prises reflètent une approche structurée en faveur de l'amélioration continue, garantissant que les principes d'assurance qualité et d'inclusion sont au cœur de tous les aspects du fonctionnement des Écoles.

En outre, des **avis favorables** ont été rendus sur les questions suivantes :

- la proposition de supprimer progressivement, à partir de l'année scolaire 2025/2026, la section néerlandaise à l'École européenne de Munich Rapport du groupe de travail sur l'École européenne de Munich ;
- l'accord sur la création progressive d'une section de langue roumaine à l'École européenne de Luxembourg II à partir de l'année scolaire 2025/2026 ;
- le Cadre pour l'inscription d'élèves ukrainiens dans les Écoles européennes pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- la révision du mandat du groupe de travail Stratégie informatique ;
- la proposition d'une nouvelle formule pour la budgétisation de l'équipement pédagogique informatique dans les Écoles européennes ;
- l'assurance qualité dans les Écoles européennes accréditées et les règlements relatifs aux Écoles européennes accréditées ;
- la demande de centralisation du Projet INTERMATH au Bureau du Secrétaire général ;
- la proposition concernant la suspension de l'enseignement secondaire durant la période des examens oraux du Baccalauréat européen ;
- le soutien à la proposition relative à l'organisation des classes comprenant des élèves bénéficiant d'un Soutien intensif A ;

- la nomination, pour la première fois, d'un Examinateur en chef des épreuves écrites du Baccalauréat européen ;
- le projet de Rapport sur le baccalauréat 2024.

Résumé de la réunion de mars 2025

Lors de la réunion de mars 2025, de nombreux sujets ont été abordés, donnant lieu à des discussions approfondies et animées. Parmi les points à l'ordre du jour, **la Mission et Vision des Écoles européennes a été spécifiquement examinée et soumise au débat.**

Lors de cette session, le Comité budgétaire s'est concentré sur plusieurs domaines clés, en mettant particulièrement l'accent sur les questions opérationnelles et financières. Les membres du Comité ont examiné ces questions, les considérant comme prioritaires, puis ils ont exprimé leur avis.

Le Comité a également **rendu un avis favorable sur les points suivants** :

- la décharge au Secrétaire général, en tant qu'Ordonnateur par délégation des Écoles européennes, et aux Conseils d'administration pour leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre du budget 2023 ;
- l'évaluation du Rapport annuel d'activités global 2024 ;
- *le Rapport annuel d'activités global 2024 du BSG* ;
- *le Plan pluriannuel 2025-2029 du système des Écoles européennes* ;
- *le Plan annuel 2025 pour le Bureau du BSG* ;
- *la Révision du modèle comptable centralisé, fusion du poste de Comptable principal et du rôle de Correspondant comptable et positionnement adéquat de l'Assistant principal du comptable Central, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2026* ;
- le Rapport du Groupe de travail et la proposition de prolonger le mandat du Groupe de travail chargé de l'Examen du Règlement financier.

Le Comité a également **pris note** du Rapport annuel 2024 du SAI.

En outre, le Comité budgétaire a exprimé **un avis favorable sur les questions relatives aux ressources humaines** et au fonctionnement quotidien des Écoles européennes et des écoles agréées, qui sont énumérées ci-dessous :

- les créations/conversions/suppressions de postes du personnel administratif et de service (PAS) – 2026 – le CS a pris note des réserves (émises par la Commission européenne, les Pays-Bas, la Suède, la Finlande, l'OEB, la Croatie et la France, DEU) concernant la création de postes et la revalorisation des postes de trois assistants CdU au BSG. Le Comité budgétaire a invité le BSG à établir un organigramme clair du BSG ;
- la proposition de création d'un poste détaché de Coordinateur pour la durabilité et l'éducation numérique ;
- les propositions visant à renforcer l'attractivité des Écoles européennes pour les enseignants recrutés localement ;
- la détermination du nombre de fonctions d'enseignement protégées pour l'année scolaire 2025/26 ;

- la mise en œuvre des règlements relatifs à la nomination et à l'évaluation des Directeurs et des Directeurs adjoints ;
- les Assistants pédagogiques dans les Écoles européennes – profil, description de poste et conditions de travail ;
- le projet de budget global 2026 des Écoles européennes ;
- la révision des frais de scolarité ;
- la proposition visant à prolonger la durée totale du détachement des enseignants détachés en cas de transfert vers une autre École européenne ;
- la proposition visant à prolonger la durée du détachement des Directeurs adjoints des finances et de l'administration (DDFA) ;
- le Rapport sur la mobilité dans les Écoles européennes ;
- le Rapport annuel sur les TIC pour l'année 2024 et le Plan TIC pour 2025 ;
- l'inclusion du catalan parmi les ONL a été examinée et le Comité a pris note des réserves exprimées concernant le précédent juridique et l'impact financier de cette proposition.
- Il a été conclu que le document sur la Mission et Vision devrait faire l'objet d'une discussion plus approfondie lors de la prochaine réunion du Groupe de travail, le 13 mars, avant que la proposition définitive ne soit soumise au Conseil supérieur en avril 2025. Il a finalement été approuvé par le CS lors d'une réunion extraordinaire le 30 juin 2025.

2. Priorités de la présidence chypriote

La Présidence chypriote des Écoles européennes a défini quatre priorités pour sa Présidence :

1. Améliorer l'environnement de travail et le bien-être des enseignants (atteinte)
2. Promouvoir une culture scolaire fondée sur le respect, la sécurité et la participation (à atteindre d'ici juin 2026)
3. Promouvoir l'éducation au développement durable (à atteindre d'ici décembre 2026)
4. Renforcer la gouvernance du système (atteinte)

L'équipe chypriote est très heureuse d'avoir réussi à atteindre certaines de ses priorités et d'avoir réalisé des progrès significatifs pour garantir le respect des priorités restantes durant l'année à venir.

Chypre tient à remercier une nouvelle fois toutes les personnes qui ont apporté leur aide sous sa Présidence et souhaite beaucoup de succès à toutes les personnes impliquées dans la Présidence lettone au cours de l'année à venir.

Mme Marianna Manouchou Aspri
Mme Maria Gregoriou Mean
Présidentes du Comité budgétaire des Écoles européennes, 2024-2025

Avis du Comité budgétaire

Le Comité budgétaire a pris note du rapport, a remercié la Présidence chypriote et a demandé au Conseil supérieur de l'adopter.

Conseil supérieur

Le Conseil supérieur a pris note du rapport du président chypriote du Comité budgétaire pour l'année scolaire 2024-2025.